

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2784 à 2793présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 6 à 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés à la procédure proposée dans ces alinéas de négociation des PSE avec les partenaires sociaux, ainsi qu'à la validation envisagée quelques alinéas plus loin dans le texte.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2784	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2785	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2786	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2787	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2788	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2789	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2790	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2791	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2792	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2793	de	M.	André CHASSAIGNE